

# RESPONSABLE D'ATELIERS DE PRODUCTIONS HORTICOLES

## Informations pratiques

### UFA La Salle Igny

10, avenue de la Division Leclerc  
91430 Igny

Pour tout renseignement,  
vous pouvez contacter :  
Stéphanie Caseiro  
[scaseiro@lasalleigny.fr](mailto:scaseiro@lasalleigny.fr)  
01 69 35 14 87

### Accessibilité



Formation ouverte aux personnes  
en situation de handicap sauf  
restriction liée à l'invalidité et/ou  
contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez,  
notre référent handicap :  
[contact@cerfal.fr](mailto:contact@cerfal.fr)

### Tarifs

Formation gratuite pour  
l'apprenti (prise en charge par  
le coût contrat). L'apprenti est  
rémunéré selon son âge et son  
niveau de formation.

## Objectifs de la formation

Le titulaire du BP Responsable d'ateliers de productions horticoles exerce son activité dans des contextes variés (plein champ, sous abri, hors-sol).

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

Le titulaire du diplôme doit ainsi être capable de :

- assurer la préparation des sols, la mise en place des cultures annuelles et pérennes, la récolte et la préparation des produits à la vente,
- réaliser les différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations,
- gérer et animer une équipe de travail.

## Caractéristiques de la formation

### Enseignements professionnels :

UC3 Élaborer un projet professionnel dans le secteur horticole

UC4 Caractériser le fonctionnement d'une entreprise horticole

UC5 Communiquer dans une situation professionnelle

UC6 Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de productions horticoles

UC7 Organiser le travail d'une équipe

UC8 Effectuer le suivi technico-économique d'un atelier de productions horticoles

UC9 Conduire une production horticole

UC10 Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation horticole

### Enseignements généraux :

150h d'enseignements généraux : français, communication, économie du droit du travail, mathématiques appliquées, informatique, langue vivante 1 anglais.

## Méthodes mobilisées

Cours en présentiel, environnement numérique de travail, gymnase, salles d'informatique, laboratoires.

Parc de 7 hectares, serre de maçonnerie et serre horticole, matériel technique électrique, projets et chantier à l'extérieur, formation conduite d'engins et formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

## Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation sur des situations professionnelles.

Certification par unités capitalisables (12 UC à valider au cours de la formation).

## Métiers et lieux d'activités

### Débouchés professionnels :

Agent/ouvrier horticole ou pépiniériste, chef de culture, responsable de serres, responsable de production.

### Secteurs d'activités :

Entreprises horticoles, pépinières, entreprises publiques (collectivités locales, espaces verts des grandes villes...).

## Conditions d'admission et pré-requis

Classe de seconde ou titulaire d'un CAP

Sélection des candidats sur dossier  
Tests de positionnement / Entretien individuel

Admission définitive à la signature d'un contrat en alternance.

## Rentrée

**Septembre.**

## Durée

Contrat d'apprentissage de **2 ans.**

## Rythme de l'alternance

**18 semaines en formation/34 semaines en entreprise.**

## Suite de parcours post diplôme

BTS productions horticoles

Certificat de Spécialisation (plantes aromatiques, jardinier botaniste...)